



## Boletín de Noticias Internacionales

**AUDITORES**  
INSTITUTO DE CENSORES JURADOS  
DE CUENTAS DE ESPAÑA

Nº 02 - MAI 2021

### AUDIT

#### **IESBA publie les révisions du Code d'éthique relatives à l'indépendance**

IESBA a publié les révisions du Code relatives à la prestation de services autres que l'audit et aux honoraires. Les révisions renforcent les clauses du code dans deux domaines importants. Le [train de mesures](#) comprend :

- Une interdiction générale de prêter des services qui puissent représenter une menace d'autoévaluation en Entités d'Intérêt Public (EIP).
- De nouvelles clauses pour permettre et favoriser un engagement plus solide entre les auditeurs et les responsables du gouvernement de l'entité.
- Des clauses renforcées en matière de dépendance des honoraires des clients d'audit.
- Des mesures pour stimuler une majeure transparence publique sur les honoraires réglés par les clients d'audit qui sont des EIP, pour aider les personnes intéressées à prendre leurs décisions sur l'indépendance de l'auditeur.
- Un guide pour aider l'auditeur à évaluer et à agir face aux menaces liées à l'indépendance, dérivées de la prestation de services autres que l'audit.

## Autres documents utiles

- L'IAASB a ouvert une **enquête** pour connaître l'avis des personnes intéressées sur son plan de travail. Elle comprend des questions relatives aux priorités actuelles du Conseil, ainsi que des projets spécifiques et des propositions de nouveaux projets, à ajouter à l'agenda. Elle sera ouverte jusqu'au 5 août.
- Webinar gratuit proposé par l'IAASB et la Banque Mondiale sur les normes internationales de gestion de la qualité *Raising the Bar for Quality Management: The IAASB's New QM Standards*. Le webinar se déroulera le 2 juin et comptera sur la participation de Sue Almond (membre de l'IAASB) et de Natalie Klonaridis (directrice adjointe de l'IAASB) qui répondront aux questions des assistants.
- **Nouvelle vidéo** sur les normes de gestion de la qualité, qui aborde les questions initiales que doivent prendre en compte les entreprises pour implanter les normes, y compris la façon d'adapter les systèmes existants basés sur les NICC, afin qu'ils remplissent les nouvelles normes NIGC, le temps nécessaire pour y parvenir et les sujets qui exigeront plus de temps et devront donc être abordés dans les étapes initiales de la transition.

## INFORMATION CORPORATIVE

### La Commission européenne ouvre la consultation à la proposition directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises

Comme indiqué sur le **portail des initiatives**, les commentaires peuvent être envoyés jusqu'au 14 juillet. La proposition de directive **COM(2021)189** a été transmise au Conseil et au Parlement européens, et sera traitée par le Comité des affaires juridiques du Parlement.

### Consultation sur le règlement délégué qui complète le **règlement 2020/852** sur la taxonomie, relatif aux informations que doivent inclure les entités assujetties à la présentation d'informations non financières (articles 19a et 29a de la Directive 2013/34 – Directive comptable)

L'acte délégué précise les obligations d'informations auxquelles fait référence l'article 8 de la taxonomie, selon lequel :  
*Toute entreprise tenue de publier des informations non financières, conformément à ce qui est visé dans les articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE inclura dans son état non financier ou dans son état non financier consolidé, des informations sur la façon et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont*

*associées aux activités économiques considérées comme durables du point de vue environnemental.*

En particulier, les entreprises divulgueront :

- La proportion de leur facturation issue de produits ou de services liés aux activités économiques considérées comme durables du point de vue environnemental et,
- La proportion du total de leur actif fixe et la proportion de leurs frais d'exploitation liés aux actifs ou procédures associés aux activités économiques considérées comme durables du point de vue environnemental.

Le règlement présenté permet de traduire les critères fixés dans l'acte délégué sur le climat (**présenté en avril 2021**) en indicateurs (KPI), tels que le pourcentage des activités durables du point de vue environnemental, de la facturation ou de la dépense en capital.

## **IFRS publie la proposition de changements institutionnels pour la création du Conseil de normes internationales de développement durable.**

Dans le cadre du projet de la Fondation IFRS visant à intégrer, en plus du conseil émetteur de normes internationales d'informations financières, un conseil émetteur de normes en matière de durabilité, des **propositions de modification des statuts de la Fondation** ont été publiés, pour les commentaires du public. Ces modifications seront nécessaires pour pouvoir établir le nouveau conseil émetteur de normes internationales de durabilité et englobent les changements nécessaires pour multiplier les objectifs et que le nouveau Conseil puisse émettre des normes internationales de durabilité ; la structure et les fonctions du nouveau conseil et aligner d'autres parties des statuts à ces nouveautés.

### **Autres documents utiles**

- Changements spécifiques apportés à la NIC 12 sur les revenus des impôts, préciser comment enregistrer les impôts différés des transactions, tels que les baux financiers et les obligations de démantèlements. ([lien](#))

## **AUTRES SUJETS**

Règlement (UE) 2021/695 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021, qui donne lieu au programme cadre de recherche et innovation « Horizon Europe », qui établit ses normes de participation et de diffusion et déroge les règlements (UE) N° 1290/2013 et (UE) N° 1291/2013 (Texte

pertinent aux effets de l'EEE) PE/12/2021/INIT ([lien](#)) les instructions sur les certifications exigées n'ont pas encore été incluses.

**Bulletin numérique mensuel élaboré par l'Instituto de Censores Jurados de Cuentas de España**

[www.icjce.es](http://www.icjce.es)

 [Demander la résiliation](#)

Cet e-mail et les documents joints s'adressent exclusivement aux destinataires indiqués. L'information contenue peut être CONFIDENTIELLE et/ou être PROTÉGÉE PAR LA LOI, et elle ne représente pas nécessairement l'avis de l'ICJCE. Si vous avez reçu cet e-mail par ERREUR, merci de le communiquer immédiatement à l'expéditeur et de l'ÉLIMINER, car VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ à utiliser, révéler, distribuer, imprimer ou copier une partie ou la totalité des informations qu'il contient.  
Merci.